

Noël, fête royale, ou le lien entre le mystère de l'Incarnation et la Monarchie à travers l'histoire

En ce 25 décembre, comme chacun sait, nous n'accueillons pas le père Noël en chantant du Tino Rossi (pour ceux qui s'en souviennent encore en 2018) ni en arrachant voracement le papier cadeau entourant ces futilités matérielles qui voudraient nous faire oublier la terrible crise économique qui menace notre société... Non ! Au risque de décevoir la majorité de nos contemporains, nous célébrons aujourd'hui le grand mystère de l'Incarnation, ce jour où Dieu a de nouveau rendu visite à l'humanité pour la sauver en se manifestant aux yeux des hommes sous les traits d'un petit enfant. Bref, le plus beau cadeau que Dieu pouvait faire à chacun d'entre nous !

La relation entre le mystère de l'Incarnation et la doctrine monarchique est absolument capitale dans la religion catholique, apostolique et romaine, et spécialement en terre de France, royaume du « fils aîné de l'Église ». N'est-ce pas un 25 décembre 496 (ou 498, mais qu'importe !) que Clovis reçut le baptême dans les fonts de Reims, des mains de saint Rémi ? N'est-ce pas un 25 décembre 800 que le roi franc Charlemagne, le bras armé et vengeur des droits de l'Église et de la liberté de la Chrétienté, se vit offrir la couronne impériale de l'ancien Empire romain d'occident par le pape Léon III ? Ces deux éléments fondateurs de la monarchie chrétienne, en France et en Occident, ne sont pas anodins. Noël est une fête monarchique par excellence, un élément fondamental de la royauté sacrée.

L'Incarnation : un fondement doctrinal de la monarchie

Le mystère de l'Incarnation possède évidemment une dimension avant tout spirituelle. En prenant chair, le Verbe de Dieu, Fils unique du Père, vient réconcilier l'humanité déchue avec son Créateur. « *Et homo factus est* » (Jn I, 14), Dieu s'abaisse jusqu'à nous pour nous élever jusqu'à Lui, Dieu vient nous sauver – le prénom Jésus signifie « Dieu sauve » – et nous placer dans un état de relation avec Dieu beaucoup plus grand, beaucoup plus noble que l'état originel perdu par le péché. Par sa venue et par son œuvre de Rédemption, Jésus-Christ nous a donné un esprit filial, un « esprit d'adoption » (Rom. VIII, 15), il a fait de nous les « héritiers de Dieu et cohéritiers du Christ », mais bien sûr « si toutefois nous souffrons avec lui, pour être glorifiés avec lui. » (Rom. VIII, 17)

Noël vient manifester pleinement ce salut, car la Rédemption ne commence pas au Calvaire, mais dans la grotte de Bethléem. Ce petit enfant blotti auprès de sa sainte Mère, de son père nourricier, avec pour simple compagnie le bœuf

et l'âne et pour premiers visiteurs de pauvres pâtres de Judée, est déjà là pour nous sauver. Il est le Fils de Dieu fait homme. S'il attendra le jour de l'Épiphanie pour manifester, pour la première fois, sa divinité aux Mages, il ne se montre pas aux bergers comme s'il était un enfant comme les autres. L'étoile guidée par Dieu a conduit ces bergers jusque dans cette modeste étable : ce n'est pas anodin ! Un enfant, oui, mais pas n'importe quel enfant. Et si les bergers ne lisent pas, au premier instant, en raison de la simplicité de leur condition – bien que la sagesse de Dieu se manifeste d'abord aux pauvres et aux simples – les traits de la divinité dans ce frêle enfant, ils entrevoient néanmoins une réalité que tout sujet peut saisir. Laquelle ? La royauté.



Noël Coypel, *La Nativité*, 1665, Musée des Beaux-arts de Rennes.

Jésus est Dieu et homme ; et, en tant qu'homme, il est le premier homme, l'homme qui va guider le peuple pour le conduire vers le salut, l'homme qui va montrer l'exemple de la sainteté, de la vertu, de la justification à tous les autres hommes. Un guide, un modèle, un roi. Oui, cet Enfant divin est « le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs » (I Tim. VI, 15), il est le « prince de la Paix » annoncé par Isaïe, et « l'empire a été posé sur ses épaules » (Is. IX, 9). La prophétie d'Isaïe, cette grande annonce méditée dans le Bréviaire romain pendant l'Avent, insiste sur la royauté du Messie tant attendu. Il est venu d'abord « pour étendre l'empire et pour *donner* une paix sans fin au trône de David et à sa royauté, pour l'établir et l'affermir dans le droit et dans la justice, dès maintenant et à toujours. » (Is. IX, 6)

Cette royauté du Christ, proclamée au jour des Rameaux à Jérusalem, glorifiée par la liturgie de la fête du Christ Roi instaurée par Pie XI en 1925, commence donc à Bethléem. Cette royauté humaine, il la tient de son héritage, comme descendant de David. L'ascendance davidique justifie la légitimité du Christ à accéder à cette dignité suprême sur le Peuple élu de l'antique alliance. D'ailleurs Jésus est le « Christ », l'oint, qui a reçu l'onction du sacre, l'onction royale. Mais attention ! De qui vient cette onction ? Qui confirme la légitimité royale de Jésus ? Qui, en plus de cette royauté locale, hébraïque, va accorder à Jésus une royauté universelle, une domination sur l'humanité entière, cette fois en tant que « *primogenitus* », le « premier-né d'un grand nombre de frères » (Rom. VIII, 29) ? Eh bien, c'est Dieu. La royauté du Christ dépasse la royauté politique d'un peuple : elle est la royauté Politique au sens premier, la domination légitime et plénière sur la Cité des hommes – la Polis avec un grand p. Et ce n'est pas juste en vertu de son humanité que Jésus est le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs ; ce n'est pas aussi uniquement en tant que choisi par Dieu, comme oint à la manière de David, que Jésus peut imposer son « *imperium* » sur l'ensemble de la Création : c'est en tant que Fils de Dieu, en tant que Dieu, en tant que Créateur au même titre que le Père et l'Esprit saint. La royauté de Jésus est la royauté suprême de Dieu. Cela, il ne faut pas l'oublier, même au milieu des « gazouillis » de la Crèche !

Noël, fête royale

Si la royauté de Jésus dépasse toute royauté humaine en force et en légitimité, cette royauté en est le modèle, l'archétype. En se faisant homme, Jésus rend accessible, à travers sa nature humaine, la pratique de la vertu, le cheminement spirituel vers Dieu. Il rend aussi accessible à tout un chacun, en fonction de sa position sociale et politique, l'accomplissement des vertus associées à une charge, à une responsabilité. Bref, la royauté de Jésus est le modèle de la royauté humaine. Nous n'allons pas ici gloser sur tous les beaux traités médiévaux, ceux de l'époque carolingienne en particulier, qui ont insisté sur cette puissante analogie, en partant même de la royauté davidique,

pour donner à la doctrine royale toute sa sacralité, pour rappeler aussi et surtout aux princes quels sont leurs devoirs et prérogatives.

La monarchie sacrée tire ses origines de la monarchie davidique, mais d'une monarchie davidique surélevée par l'Incarnation rédemptrice. Le mystère de Noël est donc un élément fondateur de la sacralité monarchique. Toute la cérémonie du sacre vient magnifier cette doctrine royale qui est au fond pleinement tirée des Écritures. Nous n'entrerons pas ici dans les détails des prières et des rituels de cette grande cérémonie, mais leur enracinement biblique est incontestable.



Antoine Pezey, *Serment du marquis de Dangeau comme grand maître des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem le 18 décembre 1695*, Versailles, musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, MV 164. © RMN (château de Versailles) / Gérard Blot

À l'image du Christ, le roi de France est choisi par Dieu : sa légitimité familiale – la primogéniture mâle – est complétée par la légitimité religieuse, par la voix de l'Église. Depuis Pépin le Bref, en 751 et 754, le sacre manifeste en France, dans la lignée du baptême fondateur de Clovis, la prise de possession par Dieu du prince, qui est élevé à une dignité mystique qui le place *mutatis mutandis* au rang des évêques. Nous ne gloserons pas ici sur le grand débat concernant la valeur ontologique du sacre. Toujours est-il qu'à l'issue de la cérémonie, le prince n'est pas un chef politique ordinaire, garanti par la simple *vox populi* – modèle dont on voit de plus en plus les

limites en notre époque de la démocratie triomphante (sic) – mais il est un élu de Dieu, l'oïnt du Seigneur, un « christ ». Privilège insigne, mais responsabilité écrasante, car son salut dépendra de sa correspondance à cette lourde mission déposée sur ses épaules. Il est devenu le « très chrétien », le monarque « par la grâce de Dieu », chargé d'assurer avant tout la protection de l'Église, donc son salut temporel. Ainsi le sacre est fondamentalement imprégné de la dimension de Noël.

La célébration de la fête de Noël donnait lieu à des usages particuliers dans le cadre de la monarchie française. La dimension liturgique occupait une place essentielle, comme en témoigne l'étiquette de Versailles sous Louis XIV, et Noël faisait partie de ces « bons jours » où le monarque communiait et s'adonnait particulièrement à la dévotion¹ :

« Pour la fête de Noël, le roi communiait le 24 décembre au matin : il assistait alors à deux messes basses successives. Il retournait à la chapelle dans l'après-midi pour les premières vêpres, et de nouveau à 10 heures du soir pour assister à l'office des matines de Noël. À minuit, les trois messes basses de Noël (messe de minuit, messe de l'aurore et messe du jour) étaient célébrées successivement, pendant que les effectifs de la Chapelle-Musique exécutaient des motets, puis chantaient l'office des laudes à partir de l'élévation de la deuxième messe. [...] Le roi quittait la chapelle un peu avant 2 heures du matin et y retournait pour assister à la messe chantée en milieu de matinée, ainsi qu'à la prédication, suivie des vêpres du roi en milieu d'après-midi. En deux jours, Louis XIV avait assisté à non moins de six messes ! »²

Bref, une continuité quasi-ininterrompue de la splendeur du culte divin à laquelle le Fils aîné de l'Église se faisait un devoir d'assister. Écoutons Saint-Simon qui, pour une fois, faisait certainement preuve d'objectivité :

« [...] il n'y avait rien de si magnifique que l'ornement de la chapelle et que la manière dont elle étoit éclairée. Tout y étoit plein [...]. Il n'y avait donc rien de si surprenant que la beauté du spectacle et les oreilles y étoient charmées. »³

Parfois, à l'occasion de la grande fête, le roi procédait au toucher des écrouelles, ce pouvoir thaumaturgique communiqué au souverain au jour de son sacre. Ainsi, en 1714, « le roy, après une seconde messe dite par un chapelain, est allé toucher les malades des écrouelles au nombre de près de 400, assemblez par les soins du grand prévost dans la gallerie dite des princes. [...] Le grand aumosnier, en camail et rochet, a distribué l'aumosne aux malades à mesure que le roy les a touchez [...] »⁴ Noël n'est-il pas un jour propice à la guérison des corps et des âmes ?

Le rituel de la bénédiction du Casque et de l'Épée dans la tradition papale

Pour conclure cette brève analyse, qui mériterait bien sûr des approfondissements que nous n'avons pas le temps de faire ici, il est opportun de mettre en valeur un usage de la Cour papale qui concerne de près la royauté chrétienne. Il s'agit, au jour de Noël, de la bénédiction par le Souverain Pontife de l'épée et du « chapeau ducal⁵ ». Cette tradition s'appuie sur le récit des Macchabées⁶ et remonte à l'époque d'Urbain VI (1378-1389), après le retour de la Papauté à Rome. Avant le chant des matines de Noël, le pape bénissait, revêtu de l'aube et de l'étole, une épée et un chapeau qui étaient ensuite offerts à un prince ou à un chef militaire chrétien particulièrement méritant en raison de sa piété et d'une aide particulière apportée à la défense de l'Église catholique et de la Chrétienté⁷. Il s'agissait

« [d'une] épée garnie d'un pommeau d'or, et enrichie de pierreries disposées en forme de colombe, avec le foureau et le baudrier enrichis de même, et le Chapeau Ducal posé sur la pointe de l'épée. Ce Chapeau est de soie violette, fourré d'hermines et entouré d'un cordon en forme de Couronne chargée de bijoux. Le Pape envoie l'Épée et le Chapeau à quelque Prince qu'il affectionne particulièrement, ou à quelque grand Capitaine qui mérite cette distinction pour s'être signalé contre les Ennemis de la foi Chrétienne. »⁸



L'épée et le chapeau offerts par Innocent XI au roi de Pologne Jean III Sobieski après la victoire de Vienne sur les Turcs en 1683.



Un cleric de la Chambre apostolique portant l'épée et le chapeau lors de la procession des Matines de Noël.

Ces deux ornements étaient portés en procession devant le pape, par un clerc de la Chambre, jusqu'à la chapelle où étaient chantées les matines. Lorsque le Souverain Pontife remettait lui-même ces distinctions au *dux* élu, il lui disait cette formule introduite par Sixte IV :

« c'est par ce glaive que nous vous déclarons le défenseur de cette puissance et de la Souveraineté Pontificale, le Protecteur du S. Siège contre les ennemis de la foi, et le boulevard de l'Église. Que par ce glaive votre bras triomphe des ennemis du S. Siège et du nom de Jésus-Christ, que le S. Esprit descende sur votre tête, et vous protège contre ceux à qui Dieu prépare ses jugemens devant la Sainte Église Romaine et le S. Siège Apostolique [...] »

Le rapport de cette cérémonie avec le sacre royal et la mission de défense de l'Église assumé par le monarque de droit divin est évident. On me dira peut-être que le rapport avec Noël, la grande fête de la paix, est moins patent. N'est-il pas contradictoire de bénir des symboles de guerre avant de chanter « paix aux hommes de bonne volonté » ? En l'occurrence, la remise de ces insignes a lieu à la suite d'une victoire – la guerre semble donc être terminée – et à l'occasion d'une guerre juste – contre les ennemis de l'Église, souvent contre les Turcs ottomans à l'époque moderne. La morale de l'Église n'est aucunement remise en question, et la plus grande victoire du prince ou du chef chrétien honoré par ce rituel est d'avoir apporté la paix, d'avoir, en fin de compte, rétabli « Noël » sur le monde chrétien !



La monarchie britannique a conservé l'usage de faire porter l'épée (*sword of state*) et le chapeau (*cap of maintenance*) devant le souverain, notamment lors de l'ouverture solennelle du Parlement.

Noël vient donc ici rappeler les obligations du roi très chrétien. Il est d'abord le protecteur de l'Église et le bras séculier la justice de Dieu dans l'étendue de son royaume. Il ne doit pas se servir de sa puissance militaire et coercitive pour des fins contraires au bien commun voulu par Dieu ou pour son intérêt propre. Les serments du sacre lui ont rappelé avec instance cette impérieuse responsabilité, qu'il se doit de respecter tout au long de son règne. Noël, fête de la paix de Dieu venue sur terre, est la fête des rois qui sont garants de cette paix, cette paix dont notre monde, et la France en particulier, ont tant besoin ; cette paix qui vient de Dieu et non des hommes ; cette paix que seule la Chrétienté traditionnelle peut restaurer.

Sainte fête de Noël !

Mathias Balticensis

1 Voir Alexandre Maral, *La Chapelle royale de Versailles sous Louis XIV*, Wavre, Mardaga, 2010, p. 260, note 40.

2 Alexandre Maral, *Le Roi-Soleil et Dieu*, Paris, Perrin, 2012, p. 65.

3 *Ibid.*

4 Maral, *La Chapelle royale*, *op. cit.*, p. 379.

5 Ducal, de *dux*, chef.

6 Lorsque Judas Macchabée alla combattre l'armée d'Antiochus, il vit en songe le prophète Jérémie qui lui présenta une épée en lui disant : « Prends cette sainte épée, c'est un don de Dieu ; avec elle tu briseras tes ennemis. » (II Macc. XV, 16).

7 Voir Gaetano Moroni, *Histoire des chapelles papales*, trad. A. Manavit, Paris, Sagnier et Bray, 1846, p. 385-386.

8 Jean-Baptiste Lucotte Du Tillot, *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, Amsterdam, J. F. Bernard, 1739, t. II, p. 87.

9 *Ibid.*